

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 7 (1904)  
**Heft:** 15

**Artikel:** Menus propos  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-253808>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Qu'il nous soit permis de dire qu'avant l'étude des cantilènes sacrées, on consacre quelque temps à des exercices de prononciation, en soignant surtout l'accent. C'était le vœu que formait, il y a quelques années, un congressiste de St-Antoine (France).<sup>3</sup> En français nous avons l'accent tonique sur la dernière syllabe quand elle n'est pas muette et dans l'autre cas sur la pénultième. En latin, au contraire, la dernière syllabe ne porte jamais l'accent.<sup>4</sup> Seule la pénultième est accentuée quand elle est prosodiquement longue ; celle-ci étant brève, l'accent est reporté sur l'an-tépénultième.

La bonne accentuation, qui est plus que la moitié de la bonne prononciation, est d'une absolue nécessité pour la compréhension intelligente du texte. Car, comme le dit judicieusement Gaston Paris, « l'accent tonique est ce qui donne au mot l'unité dans l'individualité, ce qui fait d'une réunion de syllabes un ensemble parfait et distinct. C'est l'âme du mot, *anima vocis*, suivant l'heureuse expression du grammairien Diomède ; c'est ce qui le vivifie et le caractérise ».<sup>5</sup> Par conséquent, sans l'accentuation impossible de saisir le texte, plus qu'une longue suite de syllabes ajustées on ne sait comment, les unes aux autres dans « un chant qui lasse et opprime la piété des fidèles dans la plupart de nos églises par sa lourdeur et sa fastidieuse monotonie ».<sup>6</sup>

Outre la nécessité de l'intelligence du texte, il est une autre raison non moins importante d'une bonne accentuation dans le chant liturgique. En effet, par l'accent tonique nous assistons à l'origine de la cantilène grégorienne : *De accentibus toni oritur nota /figural/ quæ dicitur neuma*.<sup>7</sup> L'accent grammatical engendre d'abord une mélodie très simple d'allure, une sorte de psalmodie sans ornementation que représentait la notation chironomique ou oratoire dont les Grecs, les Romains et les premiers siècles chrétiens se servirent jusqu'à l'heureuse invention de Gui d'Arezzo qui dote l'art musical de la notation diastélique ou musicale proprement dite, celle d'où vient notre portée actuelle.

Cette notation chironomique ou oratoire « était signalée à l'oreille par une élévation de la voix », et par cette élévation « l'accent devenait en même temps un élément du rythme dans le mot comme dans la phrase, car le rythme est constitué par l'alternance des temps forts et des temps faibles »<sup>8</sup>. Plus tard cette simple élévation de la voix sur l'accent tonique fut d'autant plus marquée qu'il portait un groupe de notes (neuma) dont il fallait faire ressortir l'unité rythmique, par un léger appui de la voix sur la première note du groupe. Aussi l'accentuation devenait-elle un élément constitutif et essentiel du rythme dans la phrase grégorienne et, en conséquence, une beauté sans artifice et purement naturelle.

De cette influence rythmique dans la structure mélo-dique de St-Grégoire, on est arrivé à la conclusion nécessaire que « sans connaître l'accentuation, on ne parviendra

<sup>3</sup> Chan. Grospeillier, rapport au Congrès catholique de Saint-Antoine, en janvier 1894.

<sup>4</sup> Exception faite pour les mots hébreux et quelques monosyllabes.

<sup>5</sup> Etude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française.

<sup>6</sup> Compte rendu du Congrès de St-Grégoire à Rome en 1893.

<sup>7</sup> Bibliothèque vaticane. Cod. Pal. lat. n° 225 fol. 38, V. *De arte musica* (X<sup>e</sup> ou XI<sup>e</sup> siècle).

<sup>8</sup> Paléographie musicale, tome III, p. 41.

jamais à bien exécuter le chant Grégorien<sup>9</sup> puisque, d'après Mgr Dabert, évêque de Périgueux, se faisant l'interprète de la doctrine Guidonienne, « la bonne accentuation du latin est une condition préalable et essentielle de la bonne exécution du chant lui-même<sup>10</sup>.

Les tentatives sérieuses pour rétablir la bonne accentuation du latin se font sentir un peu partout. L'Université de France elle-même, en éprouvant le besoin bien qu'à un autre point de vue, n'est pas restée étrangère à ce mouvement. Dans un numéro de ces derniers temps, le *Journal officiel* de la République française montrait d'après M. Macé, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Rennes, qu'« il serait utile et facile d'habituer les élèves à prononcer le latin en marquant la place de l'accent, et que la réforme n'en serait pas moins profitable à l'étude du français ». Et M. L. Quicherat, membre de l'Institut, après avoir, dans son *Traité de la versification latine*, appelé l'attention du Ministère de l'Instruction publique sur cette question, émet le vœu de voir les établissements ecclésiastiques, séminaires et collèges, en prendre les devants.

Il n'est point impossible de généraliser cet enseignement aux maîtrises et sociétés de chant sacré. Car sans hypnotisme ni magie, on parvient, après des débuts d'un peu d'insistance de la part du maître, je le veux bien, à former à l'accentuation latine non seulement des chœurs d'hommes et de femmes, mais même d'enfants.

Il faut combattre la routine, l'ignorance et une fausse science qui ne manquent pas de soulever des objections et de créer les préjugés les plus divers. Il est difficile de se corriger, surtout à un certain âge, d'une mauvaise habitude. On préfère chercher arguments à justification, et il en coûte à la nature humaine de l'attaquer énergiquement et de la déraciner sans pitié. Est-ce là une raison pour s'arrêter ? Les fidèles admirateurs de l'œuvre bénédictine de Solesmes ne le pensent pas.

J. G., org.

## MENUS PROPOS

**Traitements d'acrobates.** — Veut-on savoir, d'après une revue spéciale, quel est le taux normal des appointements auxquels peuvent prétendre les différents acrobates des principaux cirques français ou étrangers ?

Le clown ordinaire gagne de 800 à 1.200 fr. par mois. Les maîtres du genre vont parfois jusqu'à 2.500 fr., mais on les compte, ceux-là, sur les doigts de la main. Les acrobates se font entre 2.000 et 2.700 fr. par mois, suivant leur force ; les gymnasiarques eux, gagnent beaucoup plus en général : 3, 4 ou 5.000 fr. On en cite même quelques-uns qui ont entre 6 et 7.000 francs par mois.

Les écuyers montant en haute école demandent de 2 à 3.000 francs par mois ; les écuyères un peu plus, — si elles sont très jolies. Enfin, les spécialistes, jongleurs, équilibristes ou autres, se font jusqu'à 8.000 fr. mensuellement. Ce sont les grands témoins du cirque, et pour eux, il n'y a pas à redouter l'enroulement fâcheux !

<sup>9</sup> La Cœcilia de Colmar, oct. 1891, p. 78.

<sup>10</sup> Ordonnance sur le Manuel du plain-chant, p. 9.

**L'archipel maltais.** — On se figure généralement que la Belgique est le pays d'Europe où la population est le plus dense.

C'est une erreur: Au premier rang se place l'archipel maltais, composé de Malte et de Gozzo, entre la Tunisie et la Sicile. Là, 750 habitants s'entassent sur un kilomètre carré de superficie, donc trois fois plus nombreux qu'en Belgique même.

Et pourtant, sauf des légumes et des fruits, ces îles ne produisent pas grand' chose.

La manufacture des éventails est une des principales industries nationales du Japon et emploie plus de cent mille personnes. Plusieurs millions d'éventails sont ainsi fabriqués chaque année.

Lord Rothschild est le propriétaire d'une pendule remarquable ayant autrefois appartenu à Louis XVI. Cette pendule marque non seulement les jours de la semaine et les mois de l'année, mais encore les phases de la lune et le mouvement du soleil et des planètes. Elle est estimée 750,000 francs.

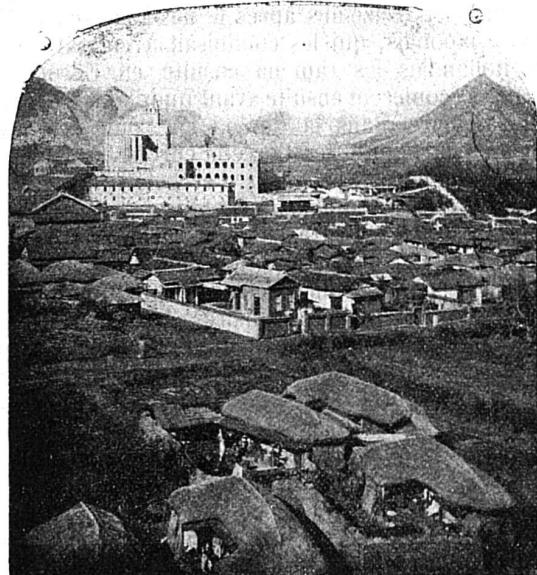
Le plus précieux livre du monde appartient à l'Université d'Upsale, en Suède. C'est la traduction des quatre évangiles en ancienne langue goth faite, il y a plus de quinze siècles, par l'évêque Ulphilas. On le conserve dans une caisse d'acier pendant la nuit. Il est exposé certains jours de onze heures à une heure. Jamais le surveillant ne le perd de vue.

Les femmes ont été employées pour la première fois dans les bureaux de postes en 1870, en Angleterre. Il faut croire que leurs services ont été appréciés, puisque à l'heure actuelle, on en compte cinq cent mille.

Le corail de Fidji est la plus belle et la meilleure pierre à bâtir du monde. Molle comme du fromage quand on vient de la couper, elle durcit à l'air jusqu'à la consistance du granit.

Le sel et le sucre conservent la viande, parce qu'ils absorbent complètement l'humidité qu'elle contient et en empêchent ainsi la décomposition.

ni princes ni chefs. Un homme extraordinaire descendit des nuages et se plaça sous un arbre de santal. Les gens le choisirent pour chef et il reçut le nom de Than-Kiouun, prince de Santal; son royaume fut appelé Tchoasian, ou Pays du Calme Matinal. Ceci eut lieu du temps de Thang-yao, vingt-trois siècles avant J.-C. Les descendants de ce prince régneront plus de mille ans. Ensuite Kitsu fut nommé roi.»



Vue générale de Séoul

Telle est la plus sérieusement du monde la version officielle de la création du royaume coréen. Mais si les Japonais et les Chinois entretenaient déjà diverses relations avec la Corée, l'existence de la presqu'île ne fut connue en Europe que dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. La révélation en fut faite par le célèbre missionnaire voya-



Une porte de Séoul

**L'enjeu de la guerre**

---

**LA CORÉE**

Les événements nous obligent à rouvrir ce chapitre. Une grosse partie se joue en ce moment dans l'Extrême-Orient; la terre coréenne en est l'enjeu principal. Nos lecteurs nous sauront donc gré de leur fournir, en même temps que plusieurs vues photographiques, quelques notes complémentaires sur le pays qui retient en ce moment l'attention du monde entier.

Nous avons donné, dans le n° 13, un aperçu d'ensemble sur la Corée. Mais le sujet est loin d'être épuisé. L'histoire de ce pays est, d'ailleurs, curieuse à plus d'un titre; elle explique un peu l'état mental de sa population actuelle. Comment la Corée s'était-elle formée? «...Ce pays n'avait

geur Rubruck, chargé par le roi de France saint Louis de porter des présents au khan Mongol. Sur les cartes de l'époque et jusqu'aux premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Corée figurait comme une île!

Près de quatre cents ans plus tard, le pays était visité par un autre Européen, missionnaire également, le Père Duhamel, qui laissa un récit de son séjour en Corée.